

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-59
Occupation du domaine public
Autorisation de stationnement

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise DSM,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise DSM est autorisée à suspendre le stationnement sur trois emplacements au 9 allée de Corcelotte pour le déménagement de Madame HILARY Jennifer le 21 mars 2023.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise DSM, Madame HILARY Jennifer, les Services Techniques, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.